



## Les relations entre les familles et l'école

*Proposition présentée à l'assemblée générale de l'UDAF du 16 mai 2009*

L'UDAF a mené une réflexion sur l'accueil des familles dans les établissements scolaires du second degré, les relations parents/ enseignants/ direction des établissements, l'association des parents à la scolarité de leurs enfants et le langage utilisé.

Cette réflexion lui permet de dégager 4 axes de propositions pour l'avenir.

**1 - Au niveau de l'Inspection académique : impulser un travail sur les représentations concernant le rôle et la place des parents dans les établissements.**

Place et rôle des parents dans les différentes instances officielles (réunions parents/professeurs, conseils de classe, CA), lors des moments festifs, d'information ou informels - les parents se trouvant généralement relayés dans des rôles d'écouter ou des rôles nourriciers. Ce rôle et cette place doivent être reconnus selon l'implication souhaitée des parents : représentants d'association de parents d'élèves ou parents non organisés.

**2 - Au niveau des établissements : contribuer à encourager et valoriser les actions et l'implication des associations de parents d'élèves**

Les équipes des établissements (personnel administratif et enseignants) et les associations doivent être perçues comme des partenaires pour le bien-être de l'enfant dans son parcours au sein de l'établissement (scolarité et relations avec les autres élèves et le personnel) :

- systématiser les réunions d'accueil communes pour présenter l'établissement et les associations de parents
- impliquer les représentants de parents d'élèves ainsi que le professeur principal lors de rencontres afin d'éviter les conflits parents/enseignants
- associer plus étroitement les fédérations de parents d'élèves au personnel administratif et aux enseignants lors de l'accueil des parents d'élèves de 6<sup>e</sup> en établissement scolaire ou pour préparer cet accueil (dès la fin CM2)
- associer les représentants de parents d'élèves aux rencontres entre familles en difficulté et institution scolaire
- favoriser la participation électorale afin de rendre les fédérations de parents d'élèves plus représentatives

**3 - Au niveau des associations de parents d'élèves : mobiliser plus largement et de manière durable les parents**

- informer pour valoriser leur rôle d'accompagnement à la scolarité pour tous les enfants, et dans les décisions importantes concernant l'établissement -

notamment développer l'utilisation d'Internet (exemple: compte rendu des conseils de classe)

- mutualiser les actions et les moyens, particulièrement dans les petites structures scolaires, en matière de formation et de communication compte tenu des coûts importants selon les moyens utilisés
- former aussi les parents à l'écoute, à la reformulation, compte tenu du vocabulaire spécialisé ou des niveaux de langage différents utilisés par les parents et les professionnels de l'éducation nationale. L'incompréhension mutuelle nuisant aux relations.

**4 - Pour réduire le décalage souvent repéré entre les parents, les familles et l'école, et faire diminuer les craintes réciproques, les établissements scolaires (école, collège ou lycée) doivent être des lieux davantage ouverts : Il n'y a pas de co-éducation possible si l'ouverture n'est pas au rendez-vous !**

L'ouverture des établissements permet en outre aux parents de prendre conscience de ce qui se joue aussi de la part de l'enfant dans la relation éducative triangulaire : enfant, parent et école. Par exemple, d'avoir accès à des informations qui ne lui ont pas été communiquées par son enfant.

Quelques exemples : journée portes ouvertes, remise des bulletins scolaires au cours d'un entretien, site internet interactif, activités annexes du collège ouvertes à la participation des parents.

- **Des lieux ouverts dans l'établissement** : nous avons observé des initiatives locales favorisant l'accueil et l'implication des parents dans la vie de l'établissement. Il nous apparaît important de valoriser et prendre appui sur ces pratiques. Or, elles ne nous semblent pas suffisamment connues, partagées et diffusées.

Des lieux de rencontre de parents à l'intérieur de l'établissement pourront être développés, dans lesquels peut être associé le personnel. Ces rencontres permettent d'échanger plus librement que dans le cadre de réunions parents-professeurs par exemple, qui ne sont pas toujours adaptées.

- **Des lieux ouverts vers l'extérieur** : agir contre l'impression de manque d'oxygène de la part des parents et des jeunes. Pour cela, des professionnels internes et extérieurs aux établissements, des lieux et des ressources en dehors des établissements sont nécessaires. Il apparaît indispensable d'aller voir les parents chez eux, dans leur quartier. Cette notion de partage est très importante, et les animateurs sociaux, en décalage de l'environnement scolaire, sont moins soumis à des interdits liés au système scolaire.

La collaboration avec les centres sociaux doit être valorisée, la participation de l'équipe de direction du collège à des soirées extérieures favorisée. Il faut en permanence démythifier les membres de l'équipe éducative qui représentent une citadelle virtuelle. Lorsque il n'existe pas d'intervention sociale possible, les communes doivent rechercher un lieu, un espace « parents-école » qui permette cet échange indispensable.

Les réseaux existants regroupant des professionnels, des bénévoles, des parents et des jeunes, doivent se regrouper, s'interrogeant ou agissant dans le domaine de l'enfance, de l'adolescence et de la famille (REAAP, Maison des Adolescents en priorité).